

Délibération 84/07-3 : ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur PERROT Gaston, domicilié à NEUVES-MAISONS, 34 rue Léon Blum, a fait connaître son intention de vendre deux parcelles de terrains lui appartenant et situées :

- section A2 N° 40 "aux Drouines" d'une contenance de 1 a 45 ca
- section A3 N° 1060 "Grand Chemin" d'une contenance de 3 a 90 ca

Dans le cadre de sa politique de réserve foncière, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour acquérir ces terrains et propose le prix de :

- 5 F le m² pour la parcelle N° 40
- 25 F le m² pour la parcelle n° 1060

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de décider l'acquisition des parcelles suivantes :
 - . section A2 N° 40 "aux Drouines", d'une contenance de 1 a 45 ca,
 - . section A3 N° 1060 "Grand Chemin" d'une contenance de 3 a 90 ca
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, les crédits correspondants figurant au budget primitif 1984.